

C'est au Journal officiel du 3 août 2016 qu'a été publiée une volumineuse ordonnance relative aux procédures de participation du public en matière d'environnement. Elle accroît la démocratie participative de deux manières, tout d'abord en améliorant des procédures existantes (débat public, enquêtes publiques), ensuite en introduisant des éléments nouveaux (formalisation au code de l'environnement des principes du droit de la participation du public, création d'un « garant » pour veiller au bon déroulement des participations d'amont, possibilité pour le public de demander la mise en place d'une procédure de participation, etc...)

L'Université de Limoges a apporté sa pierre durant deux ans à l'élaboration de ce texte, à travers la mission qui a été confiée par la Ministre de l'Ecologie à Gérard Monédiaire, professeur émérite, directeur du développement du CRIDEAU-OMIJ (laboratoire membre du GIS Participation du public, décision et démocratie participative) et membre du bureau du Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE-Limoges) Il avait auparavant donné plusieurs contributions relatives à la dimension juridique de la démocratie participative. Sa mission était appuyée par la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE) qui commémorera ses 40 ans et ceux de sa Revue juridique de l'environnement (RJE) à l'Université de Limoges les 17 et 18 novembre 2016 à travers différents événements dont un colloque consacré à la doctrine en droit de l'environnement. Il a en premier lieu assuré la présidence du groupe de travail « participation du public » dans le cadre de la politique gouvernementale de « modernisation du droit de l'environnement » ; puis, consécutivement à la tragédie de Sivens et à la décision du Président de la République d'engager une réforme profonde des procédures de participation dans le domaine de l'environnement, il s'est vu confier par le Sénateur Alain Richard la vice-présidence de la commission créée à l'occasion, notamment aux fins de rédiger les propositions de textes juridiques émanant des suggestions des divers porteurs d'intérêts, lesquelles se sont bien sûr révélées loin d'être spontanément harmonieuses...Consécutivement à ces activités Gérard Monédiaire a été invité à présenter les conclusions du colloque « Dialogue territorial et conduite de projet » organisé par l'Union des ingénieurs des Ponts, des Eaux et forêts en avril dernier, la revue (PCM) de l'Union ayant publié une contribution de l'universitaire limousin intitulée « Démocratie participative et administration délibérative ». La même contribution, plus développée, a également été publiée dans « Administration », la revue de l'Administration territoriale de l'Etat. Auparavant celui-ci était intervenu dans le cadre de la Commission Richard à un colloque organisé au Muséum d'histoire naturelle, intitulé « Démocratie participative et modernisation du dialogue environnemental », placé sous l'autorité d'Edgar Morin. Il a été ultérieurement consulté par l'Inspection générale de l'Administration (IGA-Ministère de l'intérieur) au stade de l'élaboration du rapport consacré à l'Evaluation des expérimentations de simplification en faveur des entreprises dans le domaine environnemental, ainsi que par Mme la députée Sabine Buis dans le cadre d'un groupe de travail de l'Assemblée nationale consacré au dialogue environnemental.

Les nombreuses propositions de coopération émanant des pouvoirs publics nationaux et locaux formulées auprès des enseignants-chercheurs du CRIDEAU auxquelles ils s'efforcent de répondre autant que faire se peut valent bien sûr consécration de la qualité de la recherche juridique fondamentale conduite à l'Université de Limoges sous l'impulsion du Doyen Michel Prieur depuis de longues années. Elles témoignent aussi de la réalité dans le domaine des Sciences humaines et sociales des apports que la

recherche peut apporter à la pratique, ici législative. Simultanément, les expériences ainsi acquises par les membres du laboratoire enrichissent considérablement leurs enseignements, à la satisfaction semble-t-il des étudiants, limousins pour une part mais majoritairement extérieurs à la région, toujours aussi nombreux à solliciter leur inscription au Master droit de l'environnement de la FDSE de l'Université de Limoges.